

>>> Ministère de la santé et des sports Avec l'appui du Dava

Quels diplômes ?

Les diplômes d'Etat d'éducateur :

- DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé - niveau III)
- DEETS (Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé - niveau III)
- DEME (Diplôme d'Etat de Moniteur éducateur - niveau III)

Comment entamer ma démarche ?

Vous constituez le Livret 1

- Il est téléchargeable sur le site www.midipy.sante.gouv.fr (bouton « rechercher » - Taper VAE puis choisir Validations des acquis de l'expérience).
- Vous devez le renvoyer entre le 2 et le 31 janvier de chaque année.
- Le Livret 1 est examiné par une Commission de recevabilité présidée par la Division des examens et concours (DEC) du Rectorat, avec la participation de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass).
- Le Rectorat vous transmet la décision de recevabilité.

Quelle aide pour décrire mon expérience ?

Vous constituez le Livret 2

- Si votre Livret 1 est recevable, la DEC vous adresse le Livret 2.
- Le Dava de Toulouse et la plateforme régionale VAE-DEES/DEETS (constituée par les trois centres de formation de l'éducation spécialisée en Midi-Pyrénées) vous proposent un accompagnement commun pour le constituer.

Trois itinéraires :

- Itinéraire 1 : 5 heures ;
- Itinéraire 2 : 11 heures ;
- Itinéraire 3 : 13 heures ;

Les trois itinéraires comprennent une aide à l'appropriation du dossier et un entretien individuel d'accompagnement.

Les itinéraires 2 et 3 incluent, de plus, un entretien individuel d'accompagnement renforcé, des conseils et préconisations pour l'entretien avec le jury, une simulation d'entretien à partir du dossier déposé.

L'itinéraire 3 propose, de plus, une aide individualisée à la description des activités.

- Vous adressez le Livret 2 en trois exemplaires à la DEC, avant la date limite fixée par elle.

A quel coût ?

Itinéraire 1 : 506 €, Itinéraire 2 : 726 €, Itinéraire 3 : 946 €

Comment est validée mon expérience ?

Vous participez à un entretien avec un jury qui décide ou non de l'attribution du diplôme, de façon totale ou partielle.

Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))

Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)

Livret 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)

Pour aller plus loin ...

> Contacts

Dispositif académique de validation des acquis – Dava

Tél. : 05 61 17 73 82

Fax : 05 61 17 73 70

Courriel :

veronique.roaux@ac-toulouse.fr

Plateforme accompagnement VAE Institut Saint-Simon

Tél. : 05 61 19 09 43

Fax : 05 61 19 09 40

Courriel :

c.bellon.institutstimon@arseaa.org

> Sur le web

www.midipy.sante.gouv.fr

Onglet Rechercher : taper VAE

- En téléchargement
- Le livret de recevabilité
- La notice d'accompagnement
- Le référentiel métier